

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de MALLEMOISSON

Dossier n° DP 004 110 22 00014

Date de dépôt : 17 juin 2022

Demandeur : Madame VABRET Justine

Pour : Division en 1 lot en vue de construire

Adresse terrain : « dessous du Village » à
Mallemois (04510)

Références cadastrales : B 1338

ARRÊTÉ - 2022-87.

de non-opposition à déclaration préalable au nom de la commune

Le Maire de la Commune de MALLEMOISSON

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 8 octobre 2004,

Vu la déclaration préalable pour des lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager présentée le 08 juin 2022 par Madame VABRET Justine demeurant chez Monsieur Pierre Lagarde, Géomètre expert, 120 rue Saunerie, 04200 SISTERON et enregistrée par la mairie sous le numéro DP 004 110 22 00014,

Vu l'avis de dépôt du dossier affiché en mairie le 24 juin 2022,

Vu la demande de pièces manquantes en date du 01 juillet 2022 et les pièces reçues en date du 05 juillet 2022,

Vu le projet objet de la déclaration pour la division en 1 lot de 889 m² en vue de construire d'un terrain situé « dessous du Village » à MALLEMOISSON (04510) et cadastré B 1338,

Vu le Règlement National d'Urbanisme,

Vu l'avis conforme réputé favorable du Préfet en date du 01 août 2022,

ARRÊTE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Article 2 : Le nombre maximum de lots autorisés est de 1 lot.

Article 3 : L'Électricité en Réseaux - ENEDIS - avis du 12 juillet 2022 joint à l'arrêté : La puissance de raccordement sera de 12 kVA.

Article 4 : Réseau de distribution d'eau potable et Assainissement - Provence Alpes Agglo, avis 18 juillet 2022 joint à l'arrêté.

Le 01 août 2022,
Le Maire,

Jean-Paul COMTE

